



INFOS Botans

JANVIER 2022

MAIRIE DE BOTANS

☎ 03 84 21 54 12

Mail : secretariat@mairie-botans.com

Web : <http://www.mairie-botans.com/>

Application ILLIWAP : Mairie de Botans

Heures d'ouverture :

Mardi de 17h à 18h

Samedi de 10h à 11h30

Les membres du Conseil Municipal vous souhaitent une bonne année 2022.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022.

- Cette mission sera assurée par M. René BILLOD, merci de lui réserver le meilleur accueil.

Le recensement détermine la population officielle de chaque commune : ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. **C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !**

En raison de la situation sanitaire liée au Covid, la **déclaration par internet est à privilégier**. Les dossiers, dans lesquels sera précisée la date limite de validation de la déclaration par internet, seront distribués dans les boîtes aux lettres. Le respect de cette date permettra au recenseur d'éviter de repasser.

Pour les personnes ne pouvant pas déclarer par internet, vous pouvez recontacter le recenseur qui fournira les imprimés à remplir. (06.66.42.07.77)

Afin de respecter les consignes sanitaires lors de son passage à votre domicile, le port du masque sera obligatoire.

Le recensement est gratuit et confidentiel. Ne répondez pas aux sites ou sollicitations frauduleux.

DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME EN LIGNE

Depuis le 1^{er} janvier 2022, toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme du Grand Belfort peuvent se faire en ligne, que ce soit pour un permis de construire, une déclaration préalable, un certificat d'urbanisme, un permis de démolir ou un permis d'aménager.

Réalisez votre demande d'autorisation d'urbanisme en ligne



C'est possible avec le guichet numérique
des autorisations d'urbanisme



Rendez-vous sur le site internet
du Grand Belfort :

bit.ly/urbanisme-GB

